

ARCHIVES OFFICIELLES

A consulter sur place.

Deux congrès pour décider

ÉDITO

Novembre 1994 et Janvier 1995 vont être deux mois historiques pour nos deux fédérations.

Du 15 au 18 novembre prochains, les syndicats de la FUC réunis en congrès statutaire normal se prononceront sur le principe d'une fusion à moyen terme avec la FGE.

Les 25 et 26 janvier 1995, les syndicats de la FGE réunis en congrès extraordinaire se prononceront de la même façon.

En décidant du principe de création d'une nouvelle fédération, les équipes de la FGE et de la FUC achèveront ainsi un processus entamé par nos fédérations, avec le concours de la confédération, il y a plus de 30 ans. Par cet acte, les militants de la FUC et de la FGE ouvriront aussi le vaste chantier que constituera la définition de nos modes de fonctionnement futurs.

Le moment est venu de marquer la confiance que nous avons dans la force syndicale que nous décidons de construire pour le plus grand bien de la CFDT et des valeurs que nous portons.

Nous voulons être meilleurs et plus forts dans la lutte pour l'emploi, meilleurs et plus forts contre l'exclusion et l'ultra libéralisme, meilleurs et plus forts pour la construction d'un syndicalisme européen de solidarité et d'action sans lequel l'Europe ne sera jamais sociale et le service public toujours nié.

Parce que le futur de nos entreprises dépendra des choix économiques et industriels qui seront fait sur les unes par rapport aux autres, nous avons à décider un avenir syndical commun. Cet avenir commun ne sera pas la simple addition de nos fédérations telles qu'elles sont. Nous avons l'ambition de faire différemment pour faire mieux.

Nous voulons prendre ce qu'il y a de plus positif dans les réalités de fonctionnement, d'action syndicale, de capacité à réfléchir et à construire des



Militants du BNF de la FUC et de l'Exécutif fédéral de la FGE en session de recherche en juin 1994

propositions dans nos deux organisations actuelles.

Nous essaierons aussi d'améliorer le lien que nous avons avec les travailleurs, de renforcer et développer la syndicalisation, de mieux former les militants à prendre en charge l'engagement syndical qui est le leur.

Ainsi, ce numéro d'Emergence est plus spécialement consacré aux réalités différentes, pour l'instant, de nos deux fédérations quant à la prise en charge du problème des retraites et à la syndicalisation des retraités.

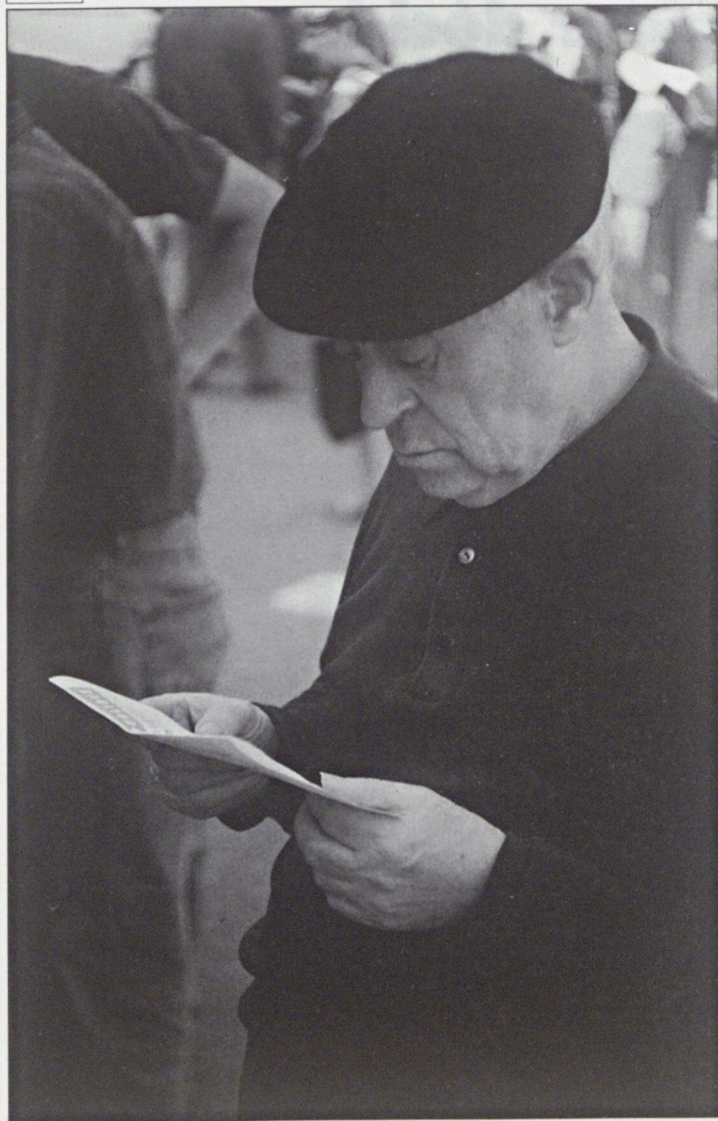
Dans l'avenir, d'une complémentarité actuelle entre l'investissement dans l'inter professionnel retraité pour ceux de la FUC à l'organisation dans leur fédération pour ceux de la FGE, les adhérents et les militants en "inactivité" issus de nos champs professionnels auront à proposer un mode d'organisation commun pour la nouvelle fédération.

Nous devons articuler les réalités professionnelles de branche et d'entreprise qui sont le facteur premier de l'adhésion à la CFDT en tant que travailleur actif puis retraité et l'investissement dans l'interprofessionnel retraité, lieu irremplaçable de la prise en charge des problèmes de proximité.

Les militants de la FGE se réussissent déjà à travers leur Groupement Fédéral des Retraités et les responsabilités nombreuses qu'ils détiennent dans les syndicats départementaux et les unions régionales interprofessionnelles de retraités.

Meilleurs et plus forts pour augmenter le nombre d'adhérents retraités de notre future fédération, meilleurs et plus forts pour une prise en compte par la CFDT des problèmes d'une couche de travailleurs qui va aller en augmentation dans la société. Ce sera aussi un des objectifs d'Emergence. ●

Retraite et retraités : une forte réalité



D.R.

Le Groupement Fédéral des Retraités de la FGE est, avec plus de 3 000 adhérents, la deuxième Union Fédérale de Retraités de l'Union Confédérale des Retraités, en effectif. Il a progressé de 4,47% en 1993.

Le poids du passé

Il est évident que la culture d'entreprise, l'appartenance à une "grande famille" d'une part, le fait que le contrat de travail des gaziers et électriciens intègre la retraite et fait du retraité, "un

salarié en inactivité de service" d'autre part, font que les retraités et pensionnés des Industries Electriques et Gazières restent attachés à leurs entreprises et donc au fait syndical.

Quelques fois candidat aux conseils d'administration des Caisses Mutuelles Complémentaires d'Action Sociale, mais toujours électeur aux élections des dits conseils, le retraité sait aussi que sa situation est intimement liée à l'évolution de la situation des salariés, donc de l'action syndicale. De ce fait, le retraité est très attentif à

tout ce qui touche les entreprises.

Enfin, les activités sociales, proposées par le CE (CCAS), et la protection sociale mutualiste au travers des CMCAS maintiennent des liens étroits avec les IEG, pour la grande majorité des 89 000 retraités de droit direct et des 41 000 pensions de réversion.

Quand l'intérêt d'une corporation...

Ces réalités, issues de l'histoire, ont conduit la Fédération à créer en son sein, dès 1947 une organisation de retraités : le GFR. Celui-ci a été et est l'artisan de toutes les améliorations du statut en ce qui concerne les retraites.

La Fédération Gaz Electricité est passée deuxième organisation chez les retraités lors des dernières élections de CMCAS avec 16,9% des voix. La progression dans ce collège a fait que, sur le gain des 44 sièges obtenus par la FGE dans les divers Conseils d'administrations, la moitié relève de la seule progression des retraités.

De ce seul point de vue il est aisé de comprendre la dimension stratégique pour la corporation que représente la population retraitée qui suit l'évolution générale, c'est à dire l'augmentation permanente.

...rejoint les problèmes généraux

En effet, la France vieillit, comme l'Europe. Ce fait social majeur doit conduire à repenser la solidarité des gé-

nération et modifie le regard porté sur "la deuxième partie de la vie" qui s'allonge aux deux extrêmes, en raison de l'allongement de la durée de vie, et de la multiplication de cessations précoces d'activité avant même l'âge de la retraite. Le Bureau National, dans sa session d'avril 94, s'est penché sur ce dossier.

"...Tout le monde sait que les retraités sont devenus des acteurs économiques importants. Ils sont également devenus des acteurs dans le champ social, mais nous risquons progressivement de les voir sortir de la sphère d'influence syndicale. D'autres organisations, des associations, revendiquent la représentation des retraités à notre place : au Conseil économique, dans les Caisses de retraite, dans les Conseils des caisses de sécurité sociale..."

Cet extrait de la présentation du rapport au BN sur le sujet, pose bien le décor et l'enjeu de la syndicalisation des retraités.

La fidélisation des adhérents

Une des priorités que s'est donnée le GFR est le développement de ses adhérents. Regroupés dans des sections de syndicats départementaux, les retraités ont la charge de ce développement. Néanmoins, il est clair que, s'il n'y a pas une étroite collaboration entre la structure des salariés et celle des retraités, la syndicalisation dans cette population reste faible.

Se développer dans la population des retraités, c'est d'abord garder les adhérents qui partent à la retraite. Cela

se réalise plus ou moins bien. Dans ce domaine, le Prélèvement Automatique des Cotisations est très précieux. Certains syndicats font glisser l'adhérent dans la section retraités l'année de son départ en retraite, d'autres l'invitent aux assemblées, journées de formation organisées par les retraités, l'objectif étant d'éviter la rupture dans la démarche d'adhésion et la prise de recul avec l'organisation syndicale.

Mais vouloir un syndica-

lisme retraité puissant et dynamique, cela impose de considérer ces adhérents comme des adhérents à part entière que ce soit pour la prise de décisions qui les concerne, leur place dans les structures politiques ou les moyens y compris financiers qui leur sont laissés... Tous ces éléments sont toujours d'actualité dans la FGE. Mais au delà de la vie du GFR, il reste que l'ensemble des retraités sont rattachés à leur structure locale. Les Unions

Locales Interprofessionnelles des Retraités ou les Unions Départementales Interprofessionnelles des Retraités sont les lieux d'accueil des retraités d'un secteur géographique là où se développe le syndicalisme de proximité. N'y a-t-il pas dans ce domaine un effort à faire? Ces structures ont vocation de syndiquer les adhérents notamment dans les secteurs professionnels où il n'existe pas d'Union Fédérale des Retraités. Une information à

ces structures, sur les départs de l'entreprise, une invitation à l'adhérent qui part à la retraite de se rapprocher d'elles... Il faut quelques fois si peu de choses pour garder des adhérents.

"...Il s'agit de se réveiller, de faire que tout concoure au développement de l'adhésion des retraités..." dit le rapport du BN. La FGE s'y emploie au travers de son Union Fédérale des Retraités. ●

FUC

Retraite : une situation diversifiée

Quelle sera la date de mon départ, et quel sera le niveau du montant de ma pension? Telles sont, quelle que soit l'entreprise dans laquelle se situe le salarié, les questions qu'il se pose à propos de la retraite. A ces questions simples et précises, les réponses le sont un peu moins.

Le système des pensions qui s'est construit au fil du temps par un empilement d'initiatives sectorielles, les chacune dans un cadre spécifique, légal ou réglementaire, ou bien encore conventionnel, se caractérise par sa complexité.

L'âge auquel on peut prétendre à la pension est fixé à 60 ans. Celui-ci, depuis l'ordonnance du 26 mars 1983 est assimilé à "l'âge de la retraite"...

Pour autant on peut prendre sa retraite (c'est à dire cesser de travailler) beaucoup plus tôt, mais sans percevoir de pension!

Aujourd'hui, de nombreuses mesures font que la cessation d'activité peut se faire avant l'âge de 60 ans : possibilité de départ dans le

cadre de contrats FNE, mais aussi d'accords conventionnels de pré-retraite par exemple.

L'autre préoccupation, non négligeable, concerne le montant de la pension qui sera versée au titre de revenu d'inactivité.

Pour les salariés employés dans les entreprises des différentes branches professionnelles de la fédération, ce montant des ressources à la retraite sera déterminé par l'addition des pensions versées au titre des différents régimes (sécurité sociale et retraites complémentaires, -en tenant compte des taux de cotisations-, auxquels on peut ajouter le possible "bonus" d'un régime chapeau d'entreprise, ou encore de majorations particulières).

On le voit, le montant des ressources à la retraite dépend donc du parcours individuel du postulant au départ.

Arrêtons-nous ici sur cette particularité que sont les régimes-chapeau. Il s'agit de dispositions mises en place par accord. Elles définissent un niveau de ressources à la retraite qui fait que les entreprises ajoute "un plus" aux

pensions versées par les régimes sécurité sociale et caisses complémentaires. Dans certains cas ces régimes avançaient même "l'âge de la retraite (alors à 65 ans).

Ces accords, signés en général depuis une vingtaine d'années, voire plus, l'ont été dans les entreprises que l'on qualifie de grands groupes : Air liquide, Elf-Aquitaine, BP, Esso, par exemple.

Aujourd'hui, des interrogations se posent quant à la pérennité du niveau des garanties offertes par les régimes-chapeau, compte tenu du coût qu'ils représentent pour certaines entreprises.

Certains d'ailleurs sont devenus des régimes "fermés" qui n'assurent plus ce "bonus" aux nouveaux salariés.

Pour autant, cette diversité, voire cette complexité que l'on retrouve dans les établissements, n'ont pas été un frein pour les équipes de la FUC qui se sont engagées à négocier une revalorisation du montant de la pension de retraite complémentaire, au cours de rencontres paritaires tenues dans les branches ou dans les entreprises ces dernières années. Des avancées y ont été réali-

sées dans le cartonnage, la distribution des papiers, la fabrication du verre à la main, l'industrie pharmaceutique et la répartition, la droguerie vétérinaire, mais aussi chez Atochem et Raja.

La commission fédérale "retraite" (ou plus largement commission protection sociale), en place depuis de nombreuses années et composée d'actifs et de retraités, contribue par son travail de suivi et d'examen des textes et mesures qui se font jour régulièrement, ainsi que par sa réflexion, à améliorer la compréhension et la maîtrise de ces questions par les militants de la Fédération.

A la demande, la commission anime des sessions de formation en direction des équipes qui veulent en savoir plus sur la problématique de la retraite et des pensions. Actuellement, les adhérents retraités originaires des champs professionnels de la FUC ne sont pas organisés dans la fédération. Au moment de leur passage en retraite, ils adhèrent aux syndicats départementaux interprofessionnels des retraités CFDT. ●

Quand la FUC et la FGE mobilisent

Les 25 et 27 octobre dernier, nos deux fédérations ont agi pour l'ouverture des négociations de branches pour l'emploi et l'amélioration des garanties salariales à la FUC et pour la réduction du temps de travail, le développement d'une politique d'insertion de qualité et la relance de l'accord national "Emploi" à la FGE.

AVEC LA FUC...

La journée d'action, impulsée par la FUC dans l'ensemble de ses branches, a connu une grande réussite.

Le 25 octobre, partout, dans la Chimie, le Pétrole, la Pharmacie, le Verre, le Caoutchouc, la Plastique et le Papier - Carton, les salariés se sont mobilisés par des arrêts de travail importants, touchant directement la production.

Les travailleurs de ces entreprises ont manifesté leurs insatisfactions et leurs révoltes face au comportement du patronat de ces industries.

- Poursuite de la réduction des effectifs, alors qu'il y a reprise de l'activité,

- Détérioration des conditions de travail et de sécurité,

- Développement de l'emploi précaire, des heures supplémentaires, etc... freins mis à la prise de congés !

Les objectifs de la FUC sont, au contraire, d'obtenir des effectifs en nombre suffisant, en qualification adaptée afin d'impulser une politique de développement de l'emploi tournée vers l'avenir, loin d'une vision patronale étriquée qui se limiterait à un ac-

compagnement à court terme de la reprise.

La FUC veut aussi que les rémunérations délaissées au plus profond de la crise soient réévaluées en fonction de la reprise d'activité et des gains de productivité importants qui ont été réalisés.

La journée d'action du 25 octobre, à l'initiative de la CFDT, s'est réalisée dans le cadre d'un appel conjoint avec les autres organisations syndicales.

Parce que la FUC a des objectifs clairs et adaptés, elle a réussi à ce que les clivages traditionnels soient dépassés et a permis une mobilisation forte des travailleurs sur les sites pour porter des revendications ambitieuses mais crédibles, car pouvant être atteints.

AVEC LA FGE...

Plus de 1800 gaziers et électriciens se sont réunis à Paris, le 27 octobre, sous le thème "Acteur pour l'emploi, solidaire pour gagner".

Cette journée, qui rassemblait la presque totalité des militants de la FGE, amenée à porter la politique revendicative et l'action de la fédération sur le terrain, avait un triple but :

- Débattre sous forme de témoignages, tables rondes de trois sujets incontournables pour le syndicalisme. Territoires et solidarités (la modernisation des entreprises ne se traduit-elle pas par la création d'exclus ?, la lutte contre l'exclusion ne peut s'arrêter aux frontières

de l'entreprise, comment agir, ...) Temps libérés, temps solidaires (la FGE porte la revendication des 32 heures, comment articuler notre projet et les négociations sur le temps choisi,...), Entreprises, changement de syndicalisme (la politique contractuelle n'est pas contradictoire avec l'action syndicale traditionnelle, la signature de l'accord emploi à EDF-GDF est-elle le reflet d'une véritable dynamique sociale ?). De nombreux experts, sociologues et les secrétaires généraux de la FUC (Jacques Khélif) et la FGMM (Robert Bonnard) ont participé et enrichi ces discussions.

- Faire le point sur l'accord Emploi national, près d'un an après sa signature avec des constats prouvant que l'accord a permis d'enrayer "la machine à supprimer 5000 emplois en 3 ans" que la Direction avait mis sur les rails, mais que le bilan sur les 180 unités d'EDF-GDF montre qu'il y a encore beaucoup trop de points de blocage dus à des directions locales pour lesquelles le social et l'emploi ne sont pas des priorités mais des obstacles à atteindre leurs objectifs de gestion à court terme.

- Enfin, ce rassemblement avait aussi pour but de dynamiser les équipes CFDT pour le lancement d'une pétition nationale de 70 000 signatures (1 agent sur 2) pour obtenir les 32 heures et les 15 000 emplois correspondants et... gagner les élections de représentativité du 24 no-

vembre prochain.

A voir et entendre les militants au sortir de la "Mutualité", l'objectif semblait largement atteint, il ne reste plus qu'à le concrétiser ! ●

EN BREF

● FUC : Congrès statutaire normal du 14 au 18 novembre prochain.

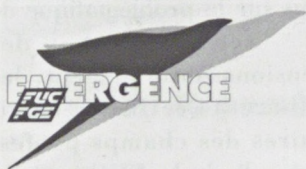
Il se prononcera sur le principe de fusion avec la FGE. Une forte délégation de l'Exécutif Fédéral de la FGE y assistera.

● FGE : Congrès extraordinaire les 25 et 26 janvier 1995 pour décider du principe de construction d'une fédération commune avec la FUC.

● FGE : Elections le 24 novembre prochain servant à mesurer, aux plans local et national, la représentativité des 5 fédérations syndicales reconnues.

● Emergence : un nouvel argumentaire avec 10 fiches portant sur les raisons de fond du projet et les moyens employés pour le conduire à terme a été envoyé aux responsables de tous les syndicats de la FUC et de la FGE. Ne pas hésiter à le demander auprès de vos syndicats.

● FUC : la journée d'action du 25 octobre a mobilisé 100 000 salariés des industries chimiques, sur l'emploi et les salaires, à l'appel des 5 organisations syndicales représentatives.



emergence
47 49, av. Simon Bolivar,
75950 paris cedex 19.
Tél : (1) 44.84.86.59
(1) 44.84.86.00
Fax : (1) 44.84.86.05